

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 20 octobre 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale, et M. PHILIPPE LUSINCHI, urbaniste.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

205.10.14

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* le point suivant : A) Demande du Prisme culturel.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014

La Directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 octobre 2014.

206.10.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 octobre 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Denyse Gagnon, présidente de l'Équipe Croix-Rouge Lac-St-Jean Est, reçue le 7 octobre 2014. Celle-ci nous informe du montant recueilli dans le cadre du barrage routier tenu dans notre municipalité le 7 août dernier.

- Une lettre de Caroline Larouche, présidente du Prisme culturel, reçue le 16 octobre 2014. Madame Larouche nous convie à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le dimanche 26 octobre 2014, à 10 h 00, au Siège social du Prisme culturel.

CONSIDÉRANT l'investissement que la municipalité a réalisé pour le Prisme culturel;

CONSIDÉRANT les frais engagés par la municipalité et l'appui de la municipalité au projet du Prisme culturel;

CONSIDÉRANT que le Siège social est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT l'engagement du Prisme culturel à intégrer la politique familiale de la municipalité de Saint-Bruno;

EN CONSÉQUENCE,

207.10.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande soit déposée au conseil d'administration du Prisme culturel afin qu'un siège au conseil soit réservé à un représentant de la municipalité de Saint-Bruno dont Monsieur le maire Réjean Bouchard, ou son substitut, Monsieur le conseiller Magella Duchesne.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 OCTOBRE 2014 AU 17 OCTOBRE 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER : 98 600.31 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 9 115.39

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 391 576.71

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 32 193.00

208.10.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 octobre 2014 au 17 octobre 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14954; 15110 à 15118; 15177 à 15189; ainsi que 1674; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 6^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2014

La Secrétaire-trésorière

Rachel Bourget

6.- DEMANDE D'UNE RESSOURCE-CADRE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la demande de la Société de développement de Saint-Bruno concernant la consolidation des liens au niveau opérationnel en permettant à une ressource-cadre de la municipalité à siéger sur le conseil d'administration de la Société en tant que membre non votant.

EN CONSÉQUENCE,

209.10.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil autorise de libérer monsieur Philippe Lusinchi à titre de personne ressource municipale afin qu'il assiste ou siège au conseil d'administration de la Société de développement de Saint-Bruno.

7.- ACCEPTATION DES NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DE BUREAU À LA MAIRIE

ATTENDU la recommandation du Comité des relations de travail de modifier les heures d'ouverture pour le personnel de bureau de la municipalité;

ATTENDU que cette entente pourra être modifiée par une nouvelle recommandation du Comité des relations de travail (CRT).

EN CONSÉQUENCE,

210.10.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la plage horaire soit approuvée pour tout le personnel de bureau où un aménagement de l'horaire fera en sorte que le bureau sera ouvert en continu du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à midi.

Il est en outre résolu, à la demande de la direction, que s'il y avait nécessité de travailler le vendredi après-midi de 13 h 00 à 16 h 00, aucun temps supplémentaire ne sera facturé à la municipalité.

8.- MANDAT À TRIGONE POUR PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT la proposition de services déposée par Trigone concernant le processus d'évaluation de la performance de la direction générale et des cadres de la municipalité de Saint-Bruno;

EN CONSÉQUENCE,

211.10.14 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente autorise le mandat à Groupe Trigone conformément à la proposition déposée le 3 octobre 2014, ayant un budget total de 11 296 \$ incluant les trois volets suivants :

1. Politique d'évaluation de la performance de la direction générale;
2. Politique d'évaluation de la performance des cadres;
3. Accompagnement de la direction générale.

9.- DEMANDE D'APPUI À LA CANDIDATURE D'ALMA POUR L'OBTENTION DE LA 52^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2017

CONSIDÉRANT la campagne de mobilisation en cours sous le thème "Les jeux, on les veut" présentée par la communauté d'Alma et de tout le Lac-St-Jean Est;

212.10.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Bruno donne son appui à la candidature d'Alma pour l'obtention de la 52^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017.

10.- DEMANDE DE LA POPOTE ROULANTE

ATTENDU QUE la Popote roulante des Cinq-Cantons, créée en juillet dernier, présente une demande d'aide financière à raison de 0.50 \$ par habitant comme quote-part annuelle de chacune des municipalités des Cinq-Cantons;

EN CONSÉQUENCE,

213.10.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer financièrement à la Popote roulante des Cinq-Cantons à partir de janvier 2015 pour un montant de 0.50 \$ par habitant.

11.- MONTAGE D'UN PANNEAU D'INTERPRÉTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO DANS LE CADRE DU 125^E ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DU CURÉ HÉBERT

ATTENDU QUE, dans le cadre du 125^e anniversaire du décès du Curé Hébert, la Corporation Hébert Village Historique désire implanter des panneaux d'interprétation sur lesquels les dates importantes, photos et logo de la municipalité seront affichés;

ATTENDU QUE, pour ce faire, un coût de conception et d'installation de 250 \$ est demandé à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

214.10.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de fournir à la Corporation tous les renseignements demandés ainsi que la somme de 250 \$ pour la conception d'un panneau d'interprétation.

12.- ENGAGEMENT À RELOCALISER UN ÉMISSAIRE D'ÉGOUT DESSERVANT L'EXTRÉMITÉ SUD DE L'AVENUE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été avisé qu'une conduite d'égout sanitaire traverse des propriétés privées sans

servitude enregistrée pour la construction et l'entretien, notamment, en traversant l'immeuble du 193 avenue Saint-Alphonse Sud (lot 4 467 892);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot désire agrandir son bâtiment et que l'agrandissement projeté est localisé au-dessus de la conduite d'égout existante;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la municipalité ont analysé la faisabilité de déplacer la conduite dans l'emprise de la route, notamment, après avoir réalisé des sondages de roc;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont établi un budget de 135 274.99 \$ pour réaliser les travaux de déplacement de la conduite et que ces travaux sont estimés à un montant de l'ordre de 30 000 \$ s'ils sont exécutés en régie;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir émettre un permis de construction pour l'agrandissement de l'édifice, il y a lieu que le Conseil s'engage à rendre conforme cette section de conduite.

POUR CES MOTIFS,

215.10.14 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'urbaniste, M. Philippe Lusinchi, à émettre les permis requis dans les prochains jours en spécifiant les conditions requises à la relocalisation de la conduite qui sera entreprise dans le courant de l'année 2015. Le Conseil s'engage donc, par la présente, à réaliser les travaux requis au moment opportun en 2015.

13.- ACCEPTATION DES CONDITIONS DE VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL. RE: LOT 5 299 874

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire vendre un terrain résidentiel identifié comme étant le lot 5 299 874 à l'adresse 101 rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait déjà refusé une offre d'achat sur ce terrain étant basé sur un prix de 3.50\$ /pied²;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est établi à partir de la Résolution no 121.05.14 sur une base de 4.25\$/pié²;

CONSIDÉRANT QUE le prix établi ne considérait pas qu'une superficie importante de ce terrain (133 m²/1431 pi²) doit être affectée d'une servitude de non construction et d'entretien pour une conduite pluviale existante;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'ensemble offert par l'acquéreur (3.98\$/pi²) respecte les paramètres établis par le Conseil, soit 4.25\$/pi² pour la superficie utile à la construction résidentielle et 2.25\$/pi² pour la parcelle affectée par la servitude à établir;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur entend réaliser sa construction résidentielle dès le printemps 2015.

POUR CES MOTIFS,

216.10.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la promesse d'achat de l'acquéreur, Mme Lydia Tremblay et M. Philippe Hudon, et de mandater le maire, M. Réjean Bouchard, et l'urbaniste, M. Philippe Lusinchi, à signer les documents pertinents à cet effet.

14.- ACCEPTATION DES CONDITIONS DE VENTE DE DEUX TERRAINS RÉSIDENTIELS. RE: LOTS 5 087 421 ET 5 087 422

Pour les discussions de ce point, Monsieur le maire, Réjean Bouchard, se retire des délibérations des membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire vendre les terrains résidentiels identifiés en tant que lots 5 087 421 et 5 087 422 à l'adresse 325 et 327 rue des Prés;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur entend réaliser une construction résidentielle unifamiliale disposant de plus de 50 pieds de façade (environ 1400 pi² au sol) dès le printemps 2015 et que la Municipalité indiquera cette superficie en tant que critère à respecter dans les conditions de vente;

- CONSIDÉRANT QU'** aucun des terrains résidentiels disponibles ne peut accueillir de projet de construction unifamiliale de cette envergure;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix des terrains visés est établi à partir de la Résolution no 296.11.13 sur une base de 5.00\$/pi² pour des édifices bifamiliaux, mais que la proposition est de 4.25\$/pi² comme pour les édifices unifamiliaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix des terrains visés est établi en vue d'une construction bifamiliale;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté par le promoteur implique de modifier le règlement de zonage et le cadastre en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire garantir une saine intégration des différents usages (unifamilial, bifamilial, multifamilial, etc.) dans un même secteur;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de modifier le cadastre pour la refonte de deux lots en un seul et qu'advenant que l'acquéreur ne réalise pas son projet de résidence unifamiliale de plus de 1 400 pi² dans les délais escomptés, qu'il assume les frais tant pour la refonte du cadastre que pour la resubdivision en deux lots telle qu'établie par la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

217.10.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de l'acquéreur selon le document "promesse d'achat et de vente" dûment signé, et de mandater le maire, M. Réjean Bouchard, et l'urbaniste, M. Philippe Lusinchi, à signer les documents pertinents à cet effet.

15.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport.

B) LOISIRS ET CULTURE

Les conseillers Marc-Antoine Fortin et Magella Duchesne font un bref compte rendu concernant les loisirs et la bibliothèque.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseiller Berthold Tremblay s'informe à savoir si le 0 -
¾ a été installé à la caserne.

D) URBANISME

Aucun rapport.

16.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Demande du Prisme culturel

ATTENDU la demande du Prisme culturel concernant l'achat
et la confection de supports permettant d'éviter
d'accrocher les vêtements à la structure causant
ainsi un problème;

ATTENDU que la capacité financière de l'école de danse est
plutôt restreinte;

EN CONSÉQUENCE,

218.10.14

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold
Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une
aide financière de 500 \$ au Prisme culturel pour l'achat de fer et
de roulettes afin de finaliser les supports à vêtement.

17.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

M. Ghislain Thivierge présente une demande au Conseil pour
l'entretien annuel du rang 9 Nord. Monsieur Thivierge entretient la
petite portion dudit rang pour la somme de 1 000 \$ annuellement
depuis 1997. Il demande que la municipalité révise son prix à partir de
2014-2015 et demande 2 000 \$ pour l'entretien. Monsieur le Maire
prend note de la demande qui sera analysée par la municipalité. Une
réponse sera donnée à monsieur Thivierge ultérieurement. Monsieur
le Maire informe également monsieur Thivierge que le Conseil prônera
une entente sur cinq ans.

18.- LEVÉE DE LA SÉANCE

219.10.14

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Marc-Antoine
Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est
levée.

IL EST 21:45 HEURES